



Le Maire de LÈGE-CAP FERRET
Conseiller départemental

**Association de sauvegarde de la Presqu'île de
LÈGE-CAP FERRET**
Jean-Michel BRUNO
2 rue de Fauvettes
33950 LÈGE – CAP FERRET

Lège-Cap Ferret, le 16 mai 2022

Service des affaires juridiques / Réf. : 063/2022
Affaire suivie par : Quentin AUTHIER
05.56.03.80.00 / affairesjuridiques.qa@legecapferret.fr

Lettre recommandée avec accusé de réception A/R 1A17387808135

Objet : Courriers relatif au dossier de la rue de la plage

Monsieur,

En réponse à vos précédents courriers relatifs au dossier de la rue de la plage, il convient de préciser que contrairement à vos propos la domanialité de cette voie n'est pas tranchée.

En effet, les propriétaires riverains s'estiment propriétaires, notamment au regard de la désignation du terrain dans l'acte authentique de cession de 1988 entre DANEY et la SCI LA JETEE.

Par conséquent, afin de régler ce litige qui n'a que trop duré, j'ai décidé de saisir directement le juge judiciaire, gardien de la propriété, mission pour laquelle j'ai d'ores et déjà missionné les avocats de la Commune.

Concernant les constructions qui seraient selon vos dires sans base légale, j'attire votre attention sur le fait que les délais de responsabilité pénale et civile sont éteints.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,



Philippe de Gonneville
Philippe de GONNEVILLE

79, avenue de la Mairie
33950 Lège – Cap Ferret
Tél.: 05 56 03 84 00
Fax : 05 56 60 32 32
www.ville-lege-capferret.fr
secretariat@legecapferret.fr